

REGLEMENT INTERIEUR

- 1) Le Club Cyclo Loisirs Le Mans est un club de cyclotourisme affilié à la Fédération Française de CycloTourisme « FFvélo ». L'intitulé du club est « CCL Le Mans » pour la FFvélo, l'usage pour le club est « CCLM ».
Son site internet est le suivant : <http://ffct.clubcycloloisir.free.fr>.
Son siège social est 405 rue Prémartine 72000 LE MANS
- 2) La pratique du club est le cyclotourisme, sans esprit de compétition et dans la bonne humeur. Le club peut proposer des brevets aux distances progressives (de 50 à 200 km), des sorties culturelles et des séjours de découverte.
- 3) Le club est administré par un comité directeur de 12 personnes maximum élues pour 3 ans lors de l'assemblée générale en fin d'année. Le comité directeur élit chaque année son bureau, président e, secrétaire, trésorier -ère.
- 4) Le club est ouvert à toute personne adulte et éventuellement aux mineurs de plus de 12 ans accompagnés d'un des parents. Les vélos avec assistance électrique sont acceptés dans la mesure du respect de la charte de la FFvélo.
- 5) Les membres doivent s'acquitter de la licence FFvélo et de la cotisation du CCLM dont le montant est proposé par le comité directeur et voté en Assemblée Générale.
La FF vélo propose une seule formule de licence et plusieurs garanties d'assurance. Chaque membre doit remplir soigneusement un questionnaire santé personnel. Le tarif de la licence dépend des garanties d'assurance souscrites.
- 6) Tout licencié FFvélo d'un autre club peut participer aux activités du CCLM, gratuitement jusqu'à trois sorties. Il s'acquittera de l'adhésion au CCLM au-delà de 3 sorties.
- 7) Les rendez vous hebdomadaires ont lieu chaque jeudi et samedi à 14h ou 13H30 selon la saison, rue de l'éventail face au terminus du bus n° 5. (à l'angle du boulevard Bobby Sands et de la rue Alfred de Vigny). Ponctuellement, d'autres rendez vous peuvent être proposés à l'initiative des membres
- 8) A chaque rendez vous hebdomadaire, trois parcours, téléchargeables sur Openrunner, sont proposés, petit, moyen, grand, dont les cartes et les descriptifs sont disponibles sur le site chaque mois. Chaque membre est invité à se munir de ses documents lors des sorties.
- 9) Les non-adhérents peuvent venir rouler gratuitement pendant trois séances hebdomadaires en étant assurés par le club en responsabilité civile, pour une prise de contact, avant de prendre la licence au club. Ils seront accompagnés par un membre désigné par le comité directeur.
- 10) Le casque est fortement conseillé et obligatoire pour les mineurs
- 11) Chaque participant est tenu de respecter le code de la route, les mesures de sécurité propres à la pratique cycliste de groupe, l'environnement et les consignes des encadrants. Le délégué sécurité met tout en œuvre pour l'application de ces recommandations.
- 12) La pratique de groupe signifie qu'on revient ensemble et qu'on ne laisse jamais une personne fatiguée ou victime d'un incident mécanique rentrer seule.
- 13) Chaque mois, un bulletin électronique est adressé avec les parcours et informations diverses. Un journal du club est transmis aux membres une fois par an.

Validé par le comité directeur le 9 octobre 2024